

L'observatoire

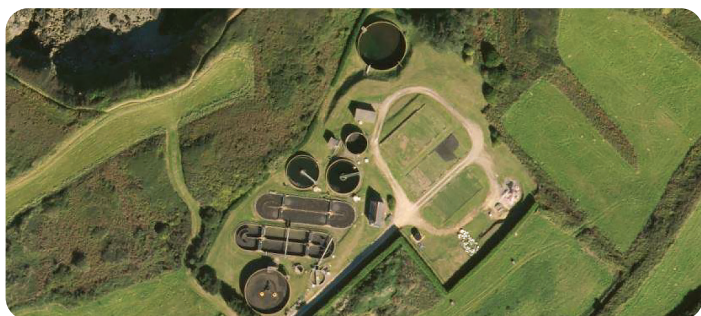
LETTRE D'INFORMATIONS DU SAGE-ARGUENON - BAIE DE LA FRESNAYE

Les cours d'eau de notre territoire : un milieu chargé d'histoire !

Introduction

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Arguenon-Baie de la Fresnaye coordonne et évalue les actions de reconquête de la qualité des cours d'eau du territoire. Ces actions concernent des domaines variés tels que l'assainissement, l'activité agricole, la morphologie des cours d'eau, le bocage...

Faisons un voyage au début du 20^e siècle pour comprendre quels étaient les points positifs et négatifs des activités humaines sur les cours d'eau !



Station d'épuration boues activées de Saint-Cast-Le-Guildo permettant de rejeter une eau conforme en baie de la Fresnaye



Bourseul début du 20^e siècle : réseau pluvial ouvert, servant généralement de receptacle des eaux d'égout en ville (douve à droite de la route)

➔ L'ASSAINISSEMENT

Les systèmes d'assainissement ont été déployés à partir des années 1970 sur le territoire (lagunages) et se sont modernisés vers des systèmes plus performants (boues activées...etc.) à partir des années 90.

Aujourd'hui, l'ensemble des communes sont équipées de systèmes d'assainissement efficaces permettant d'assurer un impact minimum du rejet des eaux usées sur les cours d'eau. Leurs dimensionnements doivent s'adapter à l'évolution de la population raccordée.

Avant l'arrivée des premières stations d'épuration rurales dans les années 1970, chaque foyer gérât ses eaux usées de manière autonome. Les villages disposaient rarement de réseaux d'égouts. Des systèmes de latrines extérieures, des tinettes (sceaux vidés quotidiennement) ou des fosses rudimentaires creusées dans le sol étaient utilisés.

Les nappes phréatiques et les rivières subissaient ces rejets indésirables, si bien que devant l'étendue des problèmes sanitaires, l'Etat a dû réagir en créant la Loi sur l'eau de 1992 imposant aux communes de définir les zones d'assainissement collectifs et non collectifs.

Et pour l'écologie aquatique ?

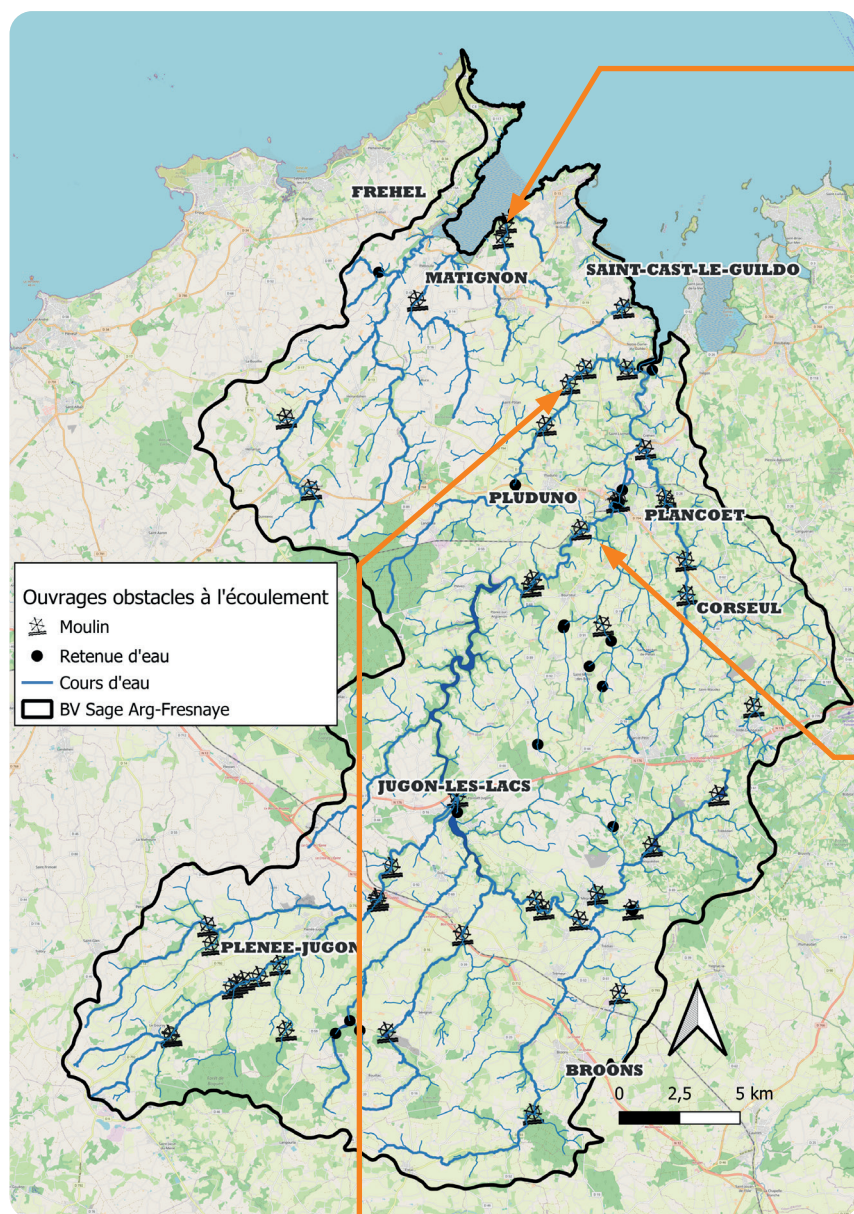
Un rejet d'égout en rivière entraîne en particulier une forte baisse du taux d'oxygène dissous dans l'eau, élément nécessaire pour la survie des espèces aquatiques.



➔ LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Sur le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye, ce sont près de cinquante moulins à eau qui apparaissent pour la fabrication de farines (céréales, noix...) depuis le Moyen-Âge jusqu'au milieu du 20^e siècle. Ces ouvrages étaient pendant cette longue période un élément central de l'économie du territoire (fabrication de farine de sarrasin). Aujourd'hui, ils sont devenus obsolètes avec l'arrivée de l'électricité et de la mécanisation.

Avec leur retenue d'eau, les moulins engendrent des perturbations pour les rivières : ils sont un obstacle à la continuité écologique pour les poissons migrateurs (Aloses, Lamproies Marines, Anguilles Européennes...) et à la continuité sédimentaire (élément essentiel pour la création d'habitats et de zones de pontes de nombreuses espèces aquatiques)



Le moulin de la Roche Noire

Situé à l'aval du Clos, il turbinait lorsque la marée de la baie de la Fresnaye était basse. Apparu au milieu du 19^e siècle, il cesse de fonctionner lorsqu'une tempête casse l'ouvrage de retenue en 1920. L'ouvrage est aujourd'hui ouvert permettant la libre circulation des espèces migratrices !



Le moulin de la Goupillière

Moulin en activité à partir du 16^e siècle, jusqu'en 1964.



113 – Rives de l'Arguenon – Le Moulin de la Goupillière

Le moulin de Dieudy

Travaux milieux aquatiques : création d'une rivière de contournement du plan d'eau créé par la retenue du moulin, permettant de maintenir le patrimoine bâti et de supprimer son impact écologique sur le milieu. (Rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire du cours d'eau du Guébriand)



➔ LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES & MÉNAGÈRES

Les activités industrielles du début du 20^e siècle pouvaient dégrader le milieu aquatique. En raison du manque de connaissance sur les impacts sanitaires et écologiques, aucune mesure n'était prise pour limiter l'incidence de ces activités sur les cours d'eau.

Les tanneries

Les tanneries étaient toujours construites en bords de rivières car elles avaient un besoin en eau important pour les différentes étapes de tannages : le trempage pour nettoyer les peaux, le pelanage pour ramollir la peau en enlevant les poils et l'épiderme et le tannage pour imprégner la peau de tanin.

Plusieurs produits étaient utilisés comme des tanins végétaux (extraits d'écorces), mais également des produits comme le chrome ont été utilisés, générant des pollutions plus toxiques pour le milieu aquatique.

Les tanneries ont très tôt été identifiées comme polluantes pour la rivière, c'est pourquoi elles sont généralement présentes aux bords des cours d'eau en aval des communes !



Les tanneries de Plancoët



La tannerie de Jugon-les-Lacs

Les lavoirs

Au début du 20^e siècle, les lavoirs sont présents tout au long des cours d'eau, ils sont le seul moyen de nettoyer les vêtements. Pour ce faire, plusieurs produits ont été utilisés, comme de la cendre de bois, puis du savon et enfin de la lessive. Tous ces produits étaient rejetés directement dans la rivière et sont mortels pour les organismes aquatiques (surtout le savon et la lessive). L'effet cumulatif de l'ensemble des lavoirs du territoire pouvait à l'époque être très dommageable pour la qualité du milieu aquatique.

Aujourd'hui inutilisés, ils font partie du patrimoine et peuvent être très intéressants pour la biodiversité aquatique (refuge d'amphibiens !)

Tritons palmés dans le lavoir de Plaintel ➔



Le lavoir de Plénée-Jugon

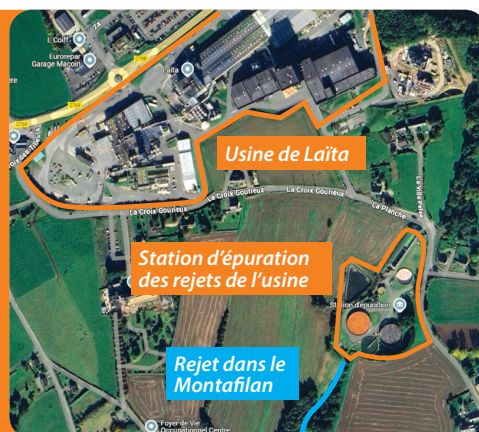


Le lavoir de la Mare, à Saint-Cast-le-Guildo

Et les industries aujourd'hui ?

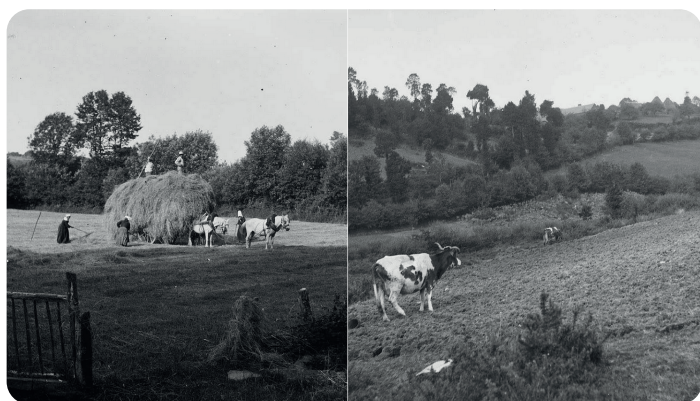
De nos jours, les usines peuvent atteindre une taille considérable et entraîner des rejets nocifs pour l'écosystème aquatique.

Pour mettre un terme à cela des normes et des arrêtés préfectoraux fixent les conditions de qualité des rejets dans les cours d'eau. Cette réglementation impose parfois à l'industrie de créer sa propre station de traitement comme à Créhen avec l'usine Laïta où les eaux usées sont traitées et rejetées dans le Montafilan.



➔ L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le système de polyculture-élevage dominait déjà dans les années 1950. Au sein d'une même exploitation, la combinaison des cultures et l'élevage d'animaux rendait des services mutuels et permettaient l'autosubsistance. Les prairies étaient exploitées pour le fourrage, le plus souvent fauchées pour nourrir les bêtes (vaches, chevaux, moutons). En retour, le fumier permettait d'amender les terres, et développer notamment la céréaliculture autrement peu adaptée au terroir. Un coin de la ferme pouvait être dédié à la culture maraîchère (choux, pommes de terre), et des pommiers étaient plantés dans les jardins, ou en plein champs (le cidre venait pallier l'insalubrité de l'eau encore mal comprise !). Le linéaire bocager était très dense.

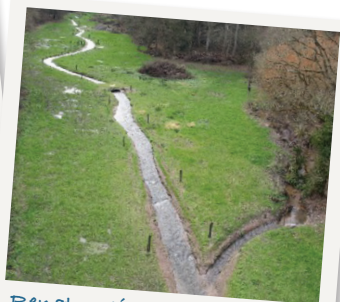


Moissons et pâturages, Créhen 1920

Exemples d'actions pour limiter l'impact de l'activité agricole sur les cours d'eau



Désherbage mécanique, Arguenon



Renaturation du cours d'eau du Quillier



Création de Bocage, Fresnaye

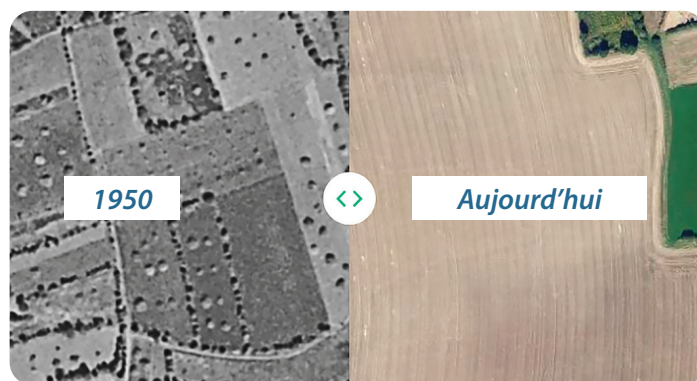


Semis de couverts végétaux sous céréales, Arguenon

Les pratiques de l'époque s'accommodaient de l'omniprésence des cours d'eau : la forte densité des prairies et du bocage favorisait l'infiltration de l'eau dans les sols et empêchait l'érosion. Ce milieu était parfaitement résilient au regard des pollutions possibles à travers l'épandage du fumier.

Le remembrement et la mécanisation de l'agriculture opérés à partir de 1950 sur le territoire a fortement changé les pratiques. L'agrandissement des parcelles, l'usage de produits phytosanitaires /engrais chimiques, la spécialisation des élevages ont engendré le transfert de polluants depuis les sols vers les cours d'eau. La modification du tracé naturel des cours d'eau et la pose de drains pour permettre la culture en fond de vallée a enlevé aux rivières leurs capacités d'autoépuration naturelles.

Pour pallier ces impacts, de nombreuses actions sont mises en place par les agriculteurs, soutenues par les pouvoirs publics, pour favoriser la qualité des rivières comme : le désherbage mécanique (- de phytosanitaires), la plantation de bocage/la mise en place de couverts végétaux (- de transfert de polluants), des travaux de renaturation des cours d'eau (+ d'autoépuration naturelle et de biodiversité), ...



Parcelles agricoles sur l'Arguenon

La qualité de l'eau sur 3 mois à l'Usine de Pléven

Octobre à décembre 2024	AVANT TRAITEMENT VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE	APRÈS TRAITEMENT VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE	VALEUR MOYENNE APRÈS TRAITEMENT
Nitrates	 11 mg/l	 11 mg/l	 9,6 mg/l
S-métolachlore (désherbant agricole)	 Non détecté	 Non détecté	 Non détecté
Esa-métolachlore (issu de la dégradation du métolachlore)	 0,40 µg/l	 0,08 µg/l	 0,061 µg/l

Nitrates en mg/L

S-métolachlore

ESA-métolachlore en µg/L

Source : Contrôle officiel du Ministère de la Santé (ARS Pôle - Environnement ; St Brieuc)



0 à 50

0 à 0,1

0 à 0,9



50-100

0,1 à 2

supérieur à 100

supérieur à 2

supérieur à 0,9

CE DOCUMENT A ÉTÉ IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Tirage : 11 500 exemplaires • Rédaction-contacts : Tom BOURRU (Technicien SAGE et contrat de bassin versant) • Direction de la publication : Michel RAFFRAY (président du SMAP), Jean-Pierre OMNES (président de la CLE du SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye), Jean-Luc BARBO (Vice-Président en charge de la biodiversité au SMAP) • Crédits Photos : SMAP (T.Bourru), Archives départementales des Côtes d'Armor, Google maps, Observatoire herpétologique de Bretagne, Remonterletemps.fr, Inventaire général, ADAGP - Gasnier Marina, ONEMA - Boussion, infobretagne.com. Création graphique : Eole communication

www.smap22.fr Adressez-nous vos remarques à sage-bvarguenon@smap22.fr

